

## Liste des servitudes

### Tableau

Code	Nom officiel de la servitude	Référence aux textes législatifs	Acte de Création	Objet de la servitude	Service responsable
<b>A4</b>	Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ce cours d'eau	Décret 59-96 du 07 janvier 1959	App 26-07-1991	Rivière du Palais et du Bas-Lary	DDAF
<b>AC 1</b>	Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Art 1 à 5 de la loi du 31.12.1913	07.08.1945	Dolmen dit « la Pierre Folle » classé Monument Historique	SDAP 17
			11.04.1947	Eglise de Vassiac inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques	
			23.07.2004	Château et anciennes écuries inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques	
<b>I4</b>	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art 12 de la loi du 15.06.1906 modifiée	Décret n°91-1147 du 14.10.1991	Lignes de transport d'énergie électrique / Ligne Haute Tension Bessanges – Montguyon 2 n°54 à 57	RTE
				Lignes de distribution d'énergie électrique	EDF

**Modification des aires des servitudes AC1 soumise à enquête publique conjointe de la révision du P.L.U.**

**Les servitudes radioélectriques (PT 1 et PT2) sont abrogées par décret du 22 octobre 2003, par décret du 8 juillet 2003 et par décret du 15 juillet 2003.**

La servitude d'élagage PT4 a été abrogée par la LRT (Loi de Réglementation des télécommunications) du 26 juillet 1996. Référence : Article L65 du Code des P et T paru au Journal Officiel le 27 juillet 1996.